# CHARTE PARTENARIALE

## Une ambition Sport santé pour la Seine-et-Marne

Le Préfet de Seine-et-Marne

La Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne

La Directrice générale de l'ARS Île-de-France en Seine-et-Marne

Le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne

Le Président de l'association des maires et présidents de d'EPCI de Seine-et-Marne

Le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne

Le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne

La Présidente du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne

Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne

S'engagent

Pour une Ambition Sport santé pour la Seine-et-Marne.

26 janvier 2024

# Charte de partenariat
# Une Ambition Sport Santé en Seine-et-Marne

L'objet de cette charte de partenariat est de formaliser l'ambition de l'ensemble de ses signataires en vue de sensibiliser les maires et présidents d'intercommunalité au développement des actions promotrice d'activités physique et sportive favorables à la santé (ou « sport santé ») et de soutenir leurs engagements pour déployer des maisons sport santé.

**La promotion de l'activité physique et sportive est décrétée comme Grande cause nationale 2024.**

## I. LE CONTEXTE NATIONAL ET REGIONAL

Une activité physique régulière et la limitation de la sédentarité sont des déterminants essentiels et le plus souvent sous-estimés d'une bonne santé physique, mentale et sociale. Pourtant, en Île-de-France, seuls 14 % de la population[1] pratiquent une activité physique au niveau des recommandations de l'OMS et la prévalence des maladies chroniques augmente. L'ORS dresse les constats suivants :

- Une pratique, chez les enfants, bien en dessous des recommandations de l'OMS et des dynamiques défavorables ;
- L'accroissement de l'inactivité physique et l'explosion de la sédentarité des jeunes, marqué par la crise de la COVID-19 ;
- Les adultes franciliens plus inactifs physiquement que les non franciliens.

Les bénéfices sur la santé d'une activité physique sont nombreux et observés à tous les âges de la vie. En particulier pour les enfants, elle participe à l'acquisition du capital osseux indispensable à la croissance, améliore la concentration, contribue à la réussite scolaire et est un formidable facteur d'intégration sociale. L'activité physique est tout aussi bénéfique pour les personnes âgées, dans la réduction des risques de morbidité et de mortalité liés aux maladies chroniques, la prévention des chutes et de la dépendance.

Figure 1. Les bénéfices de l'activité physique

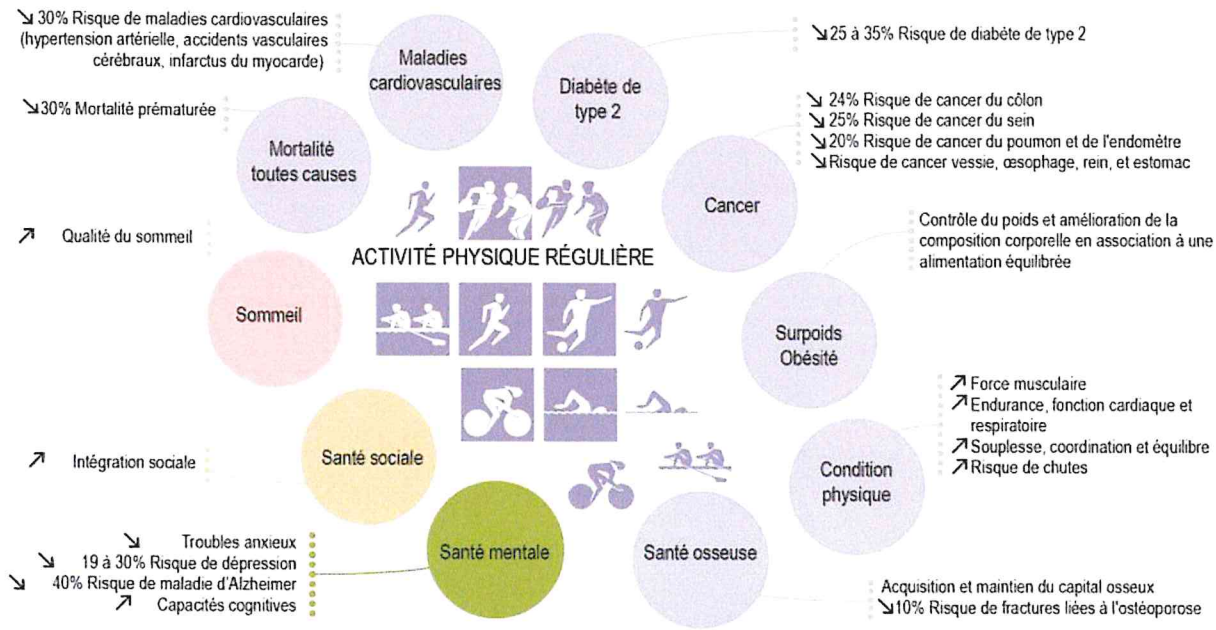


Source : d'après ONAPS [internet]. Disponible : https://onaps.fr/les-impacts-sanitaires/ Se référer à l'ONAPS pour les sources bibliographiques de chaque bénéfice [7]

La pratique de l'activité physique et sportive est aussi un **déterminant important de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.** En effet, la sédentarité et la prévalence de maladies chroniques sont d'autant plus fortes dans les territoires les plus précarisés.

Face à ces constats, le « sport santé » s'est fortement développé ces sept dernières années. Notamment, le réseau Prescri'forme et des Maisons Sport Santé a été mis en place par l'ARS et la DRAJES (Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) en partenariat avec les acteurs du sport, les professionnels de santé, les collectivités et l'Education Nationale. Ces dispositifs s'adressent aux :

- Personnes en bonne santé qui n'ont jamais pratiqué d'activité physique ou sportive ou qui n'en ont pas fait depuis longtemps et veulent s'y remettre avec un accompagnement à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge ;
- Personnes souffrant d'affections de longue durée, de maladies chroniques, de perte d'autonomie, de surpoids ou autres facteurs de risque (Hypertension, dyslipidémie...), à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, quel que soit leur âge, nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin.

La dynamique de déploiement des MSS participe à **reconnaître l'activité physique et sportive comme facteur de santé et le recours à l'activité physique adaptée comme une alternative thérapeutique non médicamenteuse**, mais également une arme contre la **perte d'autonomie**. De même, une convention a été signée entre le Ministère chargé des sports et le conseil national de l'ordre des médecins.

Les MSS représentent une grande variété de structures, elles sont portées notamment par le secteur associatif pour 51% d'entre elles, par les collectivités territoriales pour 14% d'entre elles. Les établissements de santé peuvent également porter ces structures, c'est le cas pour 4% des MSS.

## II. LE CONTEXTE SEINE-ET-MARNAIS

**Le projet régional de santé 2023 -2028** porte l'orientation « Renforcer l'accès et la pratique d'activité physique pour rompre les inégalités de santé ». Le déploiement d'une politique de prévention en santé – promotrice d'activité physique - est une condition pour faire progresser l'espérance de vie en bonne santé de nos concitoyens, pour réduire les inégalités d'accès à la santé, pour lutter contre la perte d'autonomie et favoriser une bonne santé mentale. Elle est d'autant plus justifiée en Seine-et-Marne, **département marqué par la faiblesse de la démographie médicale.**

En Seine-et-Marne, 9 Maisons sport santé[2] sont habilitées par l'ARS IDF et la DRAJES. Elles sont portées majoritairement par une collectivité territoriale (7) ou une association (2). Elles sont très majoritairement situées dans une ville qui, par ailleurs, comprend un quartier politique de la ville. Plus particulièrement, la Maison sport santé de Fontainebleau et la Maison sport santé de Meaux sont les plus anciennes et leur expertise est reconnue sur le territoire. Elles sont en effet régulièrement sollicitées par des collectivités qui souhaitent s'engager dans cette dynamique.

En aval des maisons sport-santé, 140 clubs sportifs de Seine-et-Marne sont certifiés par l'ARS et la DRAJES pour travailler en partenariat avec les MSS.

En amont des maisons sport-santé, les professionnels de santé du département, prescripteurs d'activité physique adaptée, sont soutenus dans cette démarche par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

Pour l'ensemble de ces raisons, au regard de la dynamique départementale amorcée, les signataires de la présente charte souhaitent porter **une ambition sport santé pour la Seine-et-Marne**, s'appuyant sur l'amplification du déploiement des maisons sport santé sur le territoire. Le séminaire départemental, le 15

[2] Coulommiers, Fontainebleau, Grand Paris Sud (antenne à Nandy), Le Pin, Meaux, Melun, Montereau, Paris Vallée de la Marne, UFOLEP (antenne Moissy-Cramayel).

novembre 2023 à Fontainebleau, a été l'occasion d'affirmer cet engagement et de mobiliser les acteurs du territoire : collectivités territoriales, professionnels de santé et mouvement sportif ; avec plus de 170 inscrits.

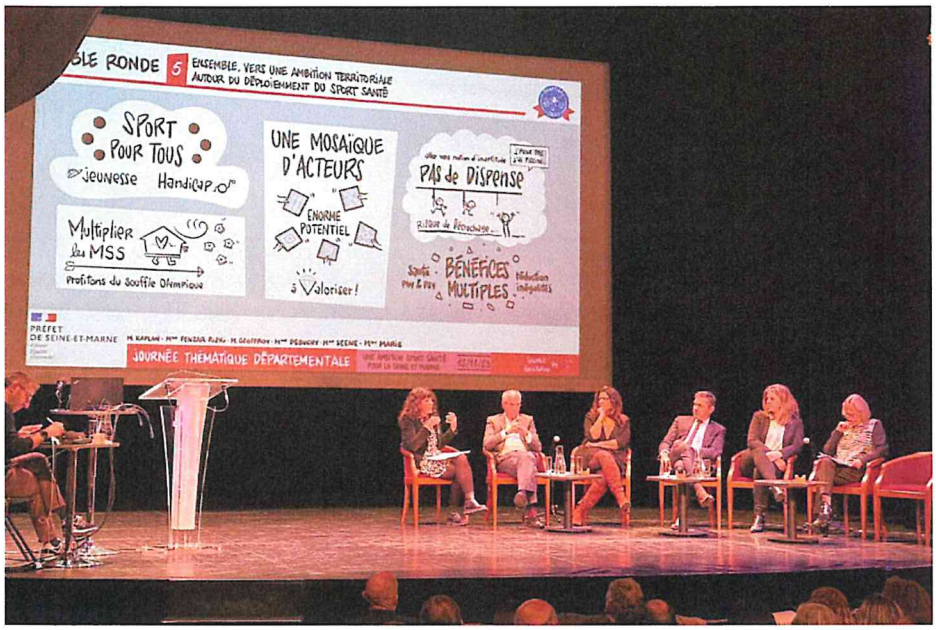


L'objectif de la charte est de **maintenir un niveau élevé de mobilisation autour d'une Ambition sport santé pour la Seine-et-Marne et de soutenir l'engagement du bloc communa**l.

## III. LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

Le préfet de Seine-et-Marne, la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne, la Directrice générale de l'ARS Île-de-France, le Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne, le Président de l'association des maires et présidents de d'EPCI de Seine-et-Marne, le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne, le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne, la Présidente du Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne, le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne

prennent les engagements suivants en faveur de la promotion de l'activité physique et sportive.

***Le Préfet de Seine-et-Marne s'engage à :***

- Promouvoir l'Ambition Sport Santé en Seine-et-Marne au travers des différentes politiques publiques qu'il anime et articuler les politiques publiques, pour les rendre encore plus cohérentes et efficientes ;
- Rendre visible cette ambition ;
- Soutenir le déploiement de Maisons sport santé auprès des publics les plus éloignés de la pratique, en particulier au sein des quartiers « Politique de la ville » ;
- Participer au financement des Maisons Sport Santé notamment par la mobilisation des financements de la Politique de la ville.

***La Direction des Services de l'Education Nationale s'engage, avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de Seine et Marne, à :***

- Accompagner la mobilisation des acteurs territoriaux dans le déploiement des Maisons Sport Santé ;
- Contribuer à l'habilitation des Maisons Sport Santé en lien avec la délégation de l'ARS Ile de France en Seine et Marne ;

- Participer au financement des Maisons Sport Santé pour la réalisation de leurs missions dans le cadre de l'appel à projets national ;
- Favoriser le partenariat avec les clubs "Sport-Santé" et "Prescri'forme" dans le cadre de l'animation de réseau ;
- Associer les Maisons Sport Santé aux projets d'éducation à la santé par le biais de la pratique des activités physiques et sportives, en particulier chez les jeunes.

***La délégation de l'ARS Ile de France en Seine-et-Marne s'engage à :***

- Soutenir opérationnellement les collectivités qui souhaitent s'engager dans le déploiement d'une maison sport santé, via un financement des deux maisons sport santé de Meaux et Fontainebleau en tant qu'opérateurs de cet accompagnement individualisé (formation et suivi de la gestion du projet) ;
- Participer au financement des Maisons Sport Santé et prioriser les projets portés par les Maisons Sport Santé en réponse à l'Appel à manifestation d'intérêt « Pour la prévention et la promotion de la Santé et la réduction des inégalités ;
- Accompagner, en lien avec la caisse primaire d'assurance-maladie, les communautés professionnelles territoriales de santé qui souhaitent porter une action « sport santé » dans le cadre de leur ACI ;
- Partager cette ambition avec le Réseau 77 des Collectivités engagées en santé et susciter des adhésions parmi les collectivités membres du réseau 77 ;
- Favoriser l'habilitation des Maisons Sport Santé en lien avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

***Le Conseil Départemental de Seine-et-Marne s'engage à :***

<u>En direction du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) :</u>

- Soutenir, dans le cadre du dispositif Prescri'forme[3], les formations assurées par le CDOS 77 auprès de différentes structures et associations sportives.

<u>En direction du mouvement sportif :</u>

- Mobiliser et convaincre les comités sportifs de l'opportunité pour les clubs seine-et-marnais de travailler avec les maisons sport santé, notamment pour les publics les plus éloignés de l'activité sportive ;
- Inscrire l'activité sport santé dans les conventions de partenariat ;
- Partager et soutenir la vision globale du projet.

<u>En direction des collectivités :</u>

- Informer de l'existence des Maisons sport santé, des actions proposées et des bénéfices de la pratique régulière de l'activité physique sur la santé et le lien social ;
- Partager et soutenir la vision globale du projet.

<u>En direction des bénéficiaires des Allocations Individuelles de Solidarité du CD77 :</u>

- Opérer le rapprochement entre les maisons sport santé et les EHPAD du 77 en vue de présenter le dispositif des Maisons sport santé ;
- Favoriser le développement d'activité physique et proposer une mutualisation des espaces afin de permettre un accès aux personnes éloignées des structures sportives et des activités physiques.

<u>En direction des structures d'accueil :</u>

- Relayer les différents appels à projets (ANS, ARS, CAF...) relatifs au développement de l'activité physique pour tous.

[3] Dispositif dont l'objectif est de former les éducateurs sportifs afin qu'ils puissent développer une offre « sport-santé » dans leur structure respective, et faire pratiquer une activité physique adaptée, à visée préventive ou thérapeutique validée par la Haute Autorité de Santé

Par ailleurs, le Département pourra soutenir matériellement et techniquement, les initiatives qui permettent à la fois d'apporter une offre de service dans les zones carencées et de rompre l'isolement des personnes.

***L'Association des Maires et Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne s'engage à :***

L'AMF de Seine-et-Marne, qui regroupe les maires et présidents d'EPCI, est un partenaire privilégié de la politique publique menée en matière de prévention et promotion de la santé.

Les maires et les présidents d'intercommunalité interviennent sur des champs de compétences très larges qui permettent une prise en compte de la santé dans les politiques locales. S'agissant de la promotion de l'activité physique et sportive, ils disposent de nombreux leviers d'intervention (déploiement de mobilités actives, d'équipements sportifs, soutien aux associations sportives, prévention de la perte d'autonomie pour les seniors, activité physique dans le cadre du périscolaire, ...). Au-delà, les élus peuvent s'engager résolument pour porter une Maison sport santé afin d'incarner et structurer cette politique sur leur territoire. L'expérience acquise montre que les collectivités, qui se sont engagées dans cette démarche, n'ont pas opéré de retour en arrière. Il est donc important de permettre aux collectivités de capitaliser sur leur expérience et de s'inscrire progressivement dans la création d'une maison sport santé.

A cette fin, L'AMF77 s'engage à :

- Favoriser l'information au sport-santé des élus et des techniciens municipaux (techniciens de la voirie, policiers municipaux ou animateurs de quartiers) dans le but de faire émerger des projets sport-santé et en particulier des maisons sport-santé ;
- Identifier les programmes à développer à destination de l'ensemble des publics (jeunes et moins jeunes) ;
- Communiquer régulièrement autour de l'Ambition Sport santé pour la Seine-et-Marne via ses canaux d'information aux élus (journal, site Internet, ...) ;

***La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-et-Marne s'engage à :***

- Etudier les demandes d'aides à la prise en charge d'une activité sport santé pour ses assurés, ainsi qu'à proposer un financement des associations sport santé via des appels à projet ;
- Communiquer régulièrement autour de l'Ambition Sport Santé auprès de ses partenaires du secteur de la solidarité ;
- Promouvoir auprès des professionnels de santé les Maisons Sport Santé de leur territoire afin qu'ils en informent leurs patients ;
- Communiquer autour de la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé ;
- Accompagner, en lien avec l'agence régionale de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé qui souhaitent porter une action « sport santé ».

***La Caisse d'Allocations familiales de Seine-et-Marne s'engage à :***

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne est un acteur important des politiques menées à l'intention des enfants, des jeunes et de leurs familles sur le territoire départemental. Dans ce cadre, elle accompagne les structures offrant des services aux familles et notamment les structures donnant accès aux activités sportives.

Aussi, la CAF s'engage à

- Soutenir l'accès aux activités de loisirs dont les activités sportives au travers de ses financements locaux : financement des ALSH, financement du périscolaire, financement des structures de proximité (centres sociaux...), financement d'actions portées par les jeunes et notamment celles en lien avec le sport, prise en charge de frais d'inscription ou de licences pour les familles les plus modestes ;
- Communiquer sur l'Ambition Sport santé au travers de ses différents supports de communication.

***Le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne s'engage à :***

- Promouvoir les activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé, encourager la recommandation de l'APS par les médecins et le développement du recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutique ou de prévention de la perte d'autonomie ;
- Contribuer à la formation des médecins à la prescription d'activité physique adaptée (webinaires, lettres d'information, ...) et à faire connaitre le réseau des maisons sport santé et des clubs Prescriforme de Seine-et-Marne ;
- Créer du partenariat avec les autres professionnels de santé.

***Le Comité départemental olympique et sportif de Seine-et-Marne s'engage à :***

- Promouvoir les activités physiques et sportives (APS) comme facteur de santé ;
- Promouvoir le dispositif « 30 min d'activité physique quotidienne » ;
- Promouvoir et développer les gestes de premiers secours au plus grand nombre ;
- Contribuer à la formation des éducateurs sportifs et agents municipaux (Formation sport santé Prescri'forme, colloques et/ou séminaires) ;
- Communiquer plus largement sur le dispositif Prescri'forme et sur les maisons sport santé auprès des comités départementaux et clubs de Seine et Marne.

Les signataires s'engagent à participer au Comité d'animation et de financement, réuni par la délégation de l'ARS en Seine-et-Marne, qui permettra d'assurer le suivi du déploiement de cette ambition et des engagements pris par chacun.

La présente charte engage les parties pour une période de trois ans à compter du jour de la signature.

Fait à Lieusaint, en 9 exemplaires originaux, le 26 janvier 2024

Le Préfet de Seine-et-Marne

Pour la directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne,
L'adjoint au chef de service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports,

Bouabid REKMADI

P/ La Directrice générale de l'ARS Ile-de-France
La Directrice départementale de la délégation
de l'ARS IDF en Seine-et-Marne

Hélène Marie

La Vice-Présidente
du Conseil départemental de Seine-et-Marne
en charge des sports

Bouchra FENZAR RIZKI

Le Vice Président
du Conseil départemental de Seine-et-Marne
en charge des solidarités

Bernard COZIC

Le Président de l'association des maires et
Présidents d'EPCI de Seine-et-Marne

Guy GEOFFROY

Le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie
de Seine-et-Marne

Philippe BOUQUET

Le Directeur de la Caisse d'allocations
Familiales de Seine-et-Marne

P/ La Présidente du Conseil départemental de l'Ordre
des médecins

Dr FAJARDY-GIRARD

Le président du Comité départemental olympique
et sportif de Seine-et-Marne